

corps que le nécessaire ; heureuse que d'autres règlent sa nourriture, son sommeil, son repos.

*Séparée des affections les plus légitimes de la famille* qui l'empêcheraient d'être totalement sous la main de Dieu. — Elle n'a pas éteint sans doute l'affection de son cœur ; et elle aime encore, elle aime toujours, elle aime davantage peut-être, mais son affection ne la trouble pas, ne la préoccupe pas ; et comme elle a tout quitté pour Dieu et qu'elle se sait aimée de Dieu, *elle charge Dieu* à qui elle s'est donnée, de faire pour sa famille tout ce qu'elle aurait fait elle-même ; et elle vit en paix, persuadée que Dieu la remplace en tout et partout.

*Séparée d'elle-même enfin* pour ne vouloir que ce que Dieu veut, n'être que ce que Dieu veut, ne faire que ce que Dieu veut, et se montrer en tout et par-tout *contente* de Dieu.

## 2. Consacrée.

*Consacrée*, c'est être une fois séparé de tout, être exclusivement réservé ou à une chose ou à une personne qui a un droit absolu sur ce qui est consacré. C'est pour l'âme religieuse, être devenue en quelque sorte comme un de ces *vases d'or et d'argent* dont on se sert pour le saint sacrifice de l'autel et qui, une fois consacrés, ne peuvent plus, sans sacrilège, être employés à des usages profanes.

Cette pensée l'oblige à n'admettre volontairement *dans son esprit* aucune pensée qui